

Règlement championnat départemental Amateur Dressage 2024

Ce concours est ouvert à tous mais seuls les cavaliers ayant une licence Amateur 2024 prise dans un club du département des Pyrénées Orientales peuvent prétendre au classement du championnat.

Il se déroule sur une journée le 1er Décembre 2024 à Rivesaltes (n° 202466013 sur FFE Compet).

Conditions de participation :

Les épreuves servant de support au championnat sont les épreuves Grand Prix

Amateur Elite GP (epr 17), Amateur 1 GP (epr 12), Amateur 2 GP (epr 13), Amateur 3 GP (epr 11)

- Un cavalier peut participer à plusieurs épreuves mais ne peut courir le championnat que dans un seul indice.
- Un cavalier engagé dans deux indices différents doit choisir dans lequel il court le championnat. La déclaration de participation par cavalier doit être impérativement transmise au jury avant l'épreuve. A défaut ce sera l'indice le plus élevé courru qui sera pris en compte pour le classement du championnat.
- Un cavalier peut s'engager deux fois dans la même épreuve avec un cheval différent. Son meilleur résultat sera pris en compte pour le classement du championnat.

Les engagements terrain ne seront pas pris en compte pour le classement du championnat.

Classement et remise des prix :

Le classement du championnat sera celui de l'épreuve correspondante une fois retirés les cavaliers hors département et les "doublons".

L'organisateur récompense les épreuves et le CDE récompense les trois premiers du championnat dans chacun des indices Amateur Elite, Amateur 1, Amateur 2, Amateur 3.

Ce règlement est publié sur le site du CDE : cde66@ffe.com et sera affiché au paddock.

Tout cavalier engagé sur le championnat doit en prendre connaissance.

Tout litige éventuel relève de la seule compétence du CDE66.